



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement # 305-2022 concernant la rémunération des élus et remplaçant les règlements # 259-2018 et # 267-2019

Aux citoyens de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par la greffière-trésorière adjointe:

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 avril 2022, il y a eu l'adoption du :

Règlement # 305-2022 concernant la rémunération des élus et remplaçant les règlements # 259-2018 et # 267-2019

Que ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, ce 11 avril 2022.

La greffière-trésorière adjointe,

Céline Leblanc Méthot